

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut
prendre la résolution si la majorité de ses
membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être trouvée
en nombre compétent, elle pourra, après
une nouvelle et dernière convocation,
délibérer quel que soit le nombre des
membres présents, sur les objets mis
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui
aura lieu le jeudi 25/10/2012 à la Maison communale à
Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 17/10/2012

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 30 août 2012: Approbation
2. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes: Exercice 2013: Approbation
3. Asbl Gestion Logement Andenne-Ciney: Octroi d'un subside: Exercice 2012: Décision
4. INASEP: Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2012: Approbation
 - a) Plan stratégique 2013
 - b) Budget 2013
 - c) Augmentation de capital liée aux activités d'égouttage
 - d) Rapport du Comité de rémunération
 - e) Modifications statutaires
 - f) Composition des instances
 - g) Modification du règlement du service d'études et des tarifs de prestations
5. IDEG: Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2012: Approbation
 - a) Modifications statutaires
 - b) Evaluation du plan stratégique 2011- 2013
 - c) Nominations statutaires
6. Budget communal: Exercice 2012: Modification budgétaire n° 2: Service ordinaire: Approbation
7. Budget communal: Exercice 2012: Modification budgétaire n°2: Service extraordinaire: Approbation
8. Budget du CPAS: Exercice 2012: Modification budgétaire n° 1: Service ordinaire: Approbation
9. Budget du CPAS: Exercice 2012: Modification budgétaire n° 1: Service extraordinaire : Approbation

10. Journée de l'Arbre et de la Nature 2012: Acquisition de plants à distribuer : Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
11. Finances communales: Emprunts pour financer divers travaux et acquisitions: Répétition de services: Décision
12. Travaux d'égouttage: Souscription de parts de capital INASEP: Décision
13. Petit Val Saint-Joseph: Arriérés de loyers: Autorisation d'ester en justice: Décision
14. Petit Val Saint-Joseph: Arriérés de loyers: Autorisation d'ester en justice: Décision
15. Centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques : Fixation du taux pour l'exercice d'imposition 2013 : Décision.
16. Centimes additionnels au précompte immobilier : Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision.
17. Taxe sur la délivrance de documents administratifs : Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision.
18. Taxe sur la délivrance des autorisations relatives à la fabrication, au commerce et au port d'armes de défense : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
19. Taxe sur l'enlèvement par conteneur, le traitement et la mise en décharge des déchets ménagers : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
20. Redevance sur l'enlèvement des versages sauvages : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
21. Taxe sur les inhumations, la dispersion des cendres et la mise en columbarium : Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision.
22. Redevance sur les exhumations : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
23. Redevance sur l'utilisation du caveau d'attente et la translation ultérieure des restes mortels : Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision.
24. Taxe sur le personnel de bar : Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision.
25. Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés: Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
26. Taxe sur les secondes résidences : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
27. Redevance sur la réalisation de raccordements aux égouts avec ou sans traversée de voirie : Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision.
28. Redevance sur les concessions de terrains pour sépulture et caveaux : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
29. Redevance sur la divagation des chiens : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.

30. Redevance sur la délivrance de renseignements administratifs : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
31. Redevance sur la vente de conteneurs à puce : Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision.
32. Redevance sur la location de livres et de jeux à la bibliothèque- ludothèque : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
33. Redevance sur la délivrance de documents administratifs en matière d'urbanisme et d'environnement: Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision
34. Taxe sur les immeubles inoccupés : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
35. Redevance sur le service de surveillance des enfants organisé dans les écoles dans le cadre de l'accueil extrascolaire : Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision.
36. Taxe sur les pylônes ou mâts affectés à un système global de communication mobile : Fixation du taux pour l'exercice 2013 : Décision.
37. Redevance sur l'enlèvement des déchets organiques issus de l'activité de producteurs de déchets assimilés au moyen de conteneurs: Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision
38. Redevance pour la vente de supports pour sacs biodégradables: Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision
39. Taxe sur la délivrance de sacs biodégradables payants: Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision
40. Redevance pour l'utilisation du lave-linge et du séchoir à linge au Petit Val Saint-Joseph: Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision
41. Redevance pour la location du chapiteau: Fixation du taux pour l'exercice 2013: Décision
42. Patrimoine communal: Aménagement du nouvel Hôtel de police: Fourniture et pose d'un système de sécurité et de portes avec vitrage pare-balles: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

HUIS CLOS :

43. Ratification des demandes de congé pour prestations réduites en cas de maladie d'une institutrice primaire définitive à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
44. Ratification de la mise en disponibilité par défaut partiel de charge (2 périodes) d'un maître spécial de psychomotricité définitif à temps partiel (7 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
45. Ratification des désignations d'une institutrice primaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
46. Ratification de la désignation d'un institutrice maternelle temporaire à temps partiel (21 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

47. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
48. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
49. Ratification de la désignation d'une puéricultrice 4/5 temps à l'école communale " Le Ru d'Argent " de Rhisnes
50. Ratification de la désignation d'une puéricultrice 4/5 temps à l'école communale d'Emines
51. Ratification de la désignation d'une puéricultrice 4/5 temps à l'école communale de Meux
52. Ratification de la désignation d'un agent PTP à l'école communale " Le Ry d'Argent " de Rhisnes
53. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
54. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne temporaire à temps partiel (21 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
55. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de néerlandais temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
56. Ratification de la désignation d'un maître spécial de langue moderne temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
57. Ratification des désignations d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à temps partiel (4 périodes et 2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
58. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à temps partiel (10 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
59. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion protestante temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
60. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
61. Ratification des désignations d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel (4 périodes et 2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
62. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
63. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique temporaire à temps partiel (2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
64. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à mi-temps et temps partiel aux écoles communales de La Bruyère

65. Ratifications des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (10 périodes et 2 périodes) aux écoles communales de La Bruyère
66. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
67. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère
68. Ratification de la désignation d'un chef d'école temporaire à temps plein à l'école communale " Le Ry d'Argent " de Rhisnes

COMMENTAIRES

1. /

2..

Recettes : 61.036,96 €	Dépenses : 61.036,96 €	Solde : 0
Participation communale : 55.071,17 € (44.405, 69 € en 2010 et 47.718,94 € en 2012)		

3. Le 24 février 1997, le Conseil se prononçait en faveur de l'affiliation de la Commune à la Société Immobilière Sociale dénommée « ASBL Gestion Logement Andenne-Ciney ».

Il appartient dès lors de verser la cotisation annuelle pour 2012 qui s'élève à 2.647 €.

4. /

5. /

6-7: voir annexes

8

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.240.423,91 €	1.240.423,91 €	0
Majoration des crédits	225.312,99 €	252.717,99 €	-27.405,00 €
Diminution de crédits	11.500,00 €	39.905,00 €	27.405,00 €
Nouveau budget	1.454.236,90 €	1.454.236,90 €	0

Comme chaque année à pareille époque, des opérations de toilettage comptable sont effectuées pour calquer le plus exactement possible la situation budgétaire sur la réalité du terrain.

Aucune conséquence n'est à enregistrer sur la dotation communale qui demeure donc inchangée.

9.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	238.718,48 €	238.718,48 €	0
Majoration des crédits	47.948,78 €	47.948,78 €	0
Diminution de crédits	/	/	/
Nouveau budget	286.667,26 €	286.667,26 €	0

10. Cette année, la Commune bénéficiera de 2.125 plants offerts par la Région Wallonne dans le cadre de la journée de l'Arbre et de la Nature.

Traditionnellement, la distribution aux citoyens porte sur 3.000 plants achetés sur les deniers communaux.

Il est dès lors proposé de réaliser un marché public pour se procurer le nombre d'arbustes nécessaire pour combler cette différence mathématique.

Devis estimatif : 2.000 €

Mode de marché : procédure négociée.

11. Divers projets extraordinaires adjudgés et en cours d'exécution doivent être financés totalement ou partiellement par recours à l'emprunt, à savoir:

Objet	Montant	Durée
Fourniture de béton	46.000,00 €	10 ans
Sanitaires école de Warisoulx	32.000,00 €	15 ans
Entretien de voiries et schlammage	389.254,14 €	20 ans
Réfection rue de Liernu	338.000,00 €	20 ans
Étude construction école de Warisoulx	118.214,00 €	20 ans
Achat terrain rue Janquart à Meux	142.500,00 €	20 ans
Rénovation maison AIENPN	33.500,00 €	20 ans
Transformation Maison communale	54.646,36 €	20 ans
Réfection trottoirs et pistes cyclables	104.096,68 €	20 ans

Il est proposé d'utiliser la technique de « la répétition des services similaires » pour pouvoir recourir à la procédure négociée et à l'organisme financier adjudicataire du marché financier précédent.

12. Le financement de la quote-part communale des travaux d'égouttage dans les Entités locales qui ont signé des contrats de priorité avec la SPGE, doit être effectué par l'intermédiaire de la souscription de parts « G » dans le capital de l'intercommunale INASEP.

Les chantiers concernés sur le territoire bruyérois ont trait d'une part à la rue Trieux des Frênes à Emines et d'autre part à la rue de Saint-Denis à Rhisnes pour des montants respectivement de 529.272,65 € et 244.331 €.

De ces sommes, 42 % doivent donner lieu à la souscription de parts comme mentionné ci-dessus, dont la libération interviendra sur 20 ans à concurrence donc de 5 % annuellement.

Il appartient au Conseil de confirmer ce montage.

13-14: Deux locataires d'appartements dans l'enceinte du Petit Val Saint-Joseph restent en défaut d'honorer le paiement de leurs loyers et charges locatives respectifs malgré les divers rappels et mises en demeure envoyés à leur attention.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le recouvrement des sommes qui globalement s'élèvent à +- 8.700 €, et la résiliation du bail pour inexécution des obligations contractuelles.

15. Taux inchangé : 8%

Le rapport de cette taxe s'établit ainsi :

Années Taux Recettes

2004 8% 2.052.842,00 €

2005 8% 2.247.906,13 €

2006 8% 2.309.807,03 €

2007 8% 3.375.519,76 €

2008 8% 2.464.025,26 €

2009 8% 3.093.479,62 €

2010 8% 3.429.733,33 €

2011 8% 2.646.034,55 €

2012 (budget) 8% 3.221.304,92 €

16. Taux inchangé : 2100 centimes

Le rapport de cette taxe s'établit à :

Années Taux Recettes

2004	2100	945.293,00 €
2005	2100	950.655,96 €
2006	2100	998.361,50 €
2007	2100	1.035.740,26 €
2008	2100	1.093.714,94 €
2009	2100	1.146.154,00 €
2010	2100	1.177.418,80 €
2011	2100	1.233.576,54 €
2012 (budget)	2100	1.255.525,58 €

17. Taux partiellement changés :

A) Carte d'identité électronique

- Procédure normale
 - pour la 1^{ière} carte : 3 €
 - pour le 1^{ier} duplicata : 6 €
 - pour le 2^{ième} duplicata : 10 €
- Procédure d'urgence : 6 €
- Procédure d'extrême urgence : 10 €

B) Titre de séjour / carte d'identité électronique pour étranger

- Procédure normale
 - pour la 1^{ière} carte : 3 €
 - pour le 1^{ier} duplicata : 6 €
 - pour le 2^{ième} duplicata : 10 €
- Procédure d'urgence : 6 €
- Procédure d'extrême urgence : 10€

C) Carnet de mariage : 20 €

D) Permis d'urbanisme, d'urbanisation, certificat d'urbanisme, permis d'environnement, déclaration urbanistique et division de biens : 10,00 €

E) Autres documents ou certificats de toutes natures, extraits, copies, légalisations de signatures, visas pour copies conformes, autorisations :

- Par exemplaire : 2 €
- Par exemplaire délivré en même temps: 1 €
- Légalisation de signature : 1 €

F) Passeports :

- Procédure normale : 5,50 €
- Procédure d'urgence : 10,50 €

G) Vente d'une concession au cimetière : 2 €

18. Taux inchangé : 25€

19. Taux inchangés :

A) Taxe forfaitaire :

- ménage d'une personne : 40 €
- ménage de plusieurs personnes : 75 €
- ménage de second(s) résident(s) : 75 €

B) Taxe pour vidange de conteneur (en surplus du coût de 0,23€/kg)

- 40 litres : 2,00 €
- 140 litres : 2,00 €
- 240 litres : 2,00 €
- 660 litres : 8,00 €
- 1100 litres : 10,00 €

Les 12 premières vidanges sont gratuites ainsi que les 10 premiers kilos de déchets pour les isolés et les 20 premiers pour les ménages d'au moins deux personnes.

20. Taux inchangés :

- Forfait minimum : 100 €
- Tarif horaire ouvrier : 25€/ heure
- Petit véhicule communal : 35 €/jour
- Moyen véhicule communale : 50 €/jour
- Autre véhicule communal : 125 €/jour
- Frais au kilomètre : 0,50 €
- Mise en décharge par tonne : 105 €

21. Taux inchangé : 100 €

22. Taux inchangés :

- Tarif horaire ouvrier : 30 €
- Petit véhicule communal : 35 €
- Moyen véhicule communal : 50 €
- Autre véhicule communal : 125 €
- Frais au kilomètre : 0,5 €

23. Taux inchangés :

- Utilisation du caveau d'attente : 15 €/mois
- Translation ultérieure des restes mortels :
 - dans les 8 jours qui suivent l'enterrement : 50 €
 - plus de 8 jours après l'inhumation : 100 €

24. Taux inchangé : 50 € par personne occupée et par mois avec un maximum de 15.000 € par établissement.

25. Par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires :

- 0,0111€ jusqu'à 10 grammes inclus
- 0,0297€ de 11 à 40 grammes inclus
- 0,0446€ de 41 à 225 grammes inclus
- 0,08€ au-delà de 225 grammes

Pour la presse régionale gratuite : 0,006€ par exemplaire distribué.

26. Taux inchangé : 300 €

27. Taux partiellement modifiés :

- Raccordement à la canalisation communale :

- forfait pour frais administratifs, installation de chantier, transports, signalisation, etc : 150 €
- par mètre courant de canalisation posée, toute fraction de mètre étant arrondie à l'unité supérieure : 100 €
- pour le forage et le placement de la pièce de branchement : 500 €

28. Taux inchangés :

- Concessions en pleine terre (1m x2,50 m), octroyées pour 30 ans et destinées à recevoir deux corps :

- personne habitant ou ayant habité La Bruyère + de 25 ans : 200 €
- personne habitant ou ayant habité La Bruyère – de 25 ans : 300 €
- personne n'ayant jamais habité La Bruyère : 750 €

- Concessions en caveau (1 m x 2,75 m), octroyées pour 30 ans et destinées à recevoir deux corps :

- personne habitant ou ayant habité La Bruyère + de 25 ans : 220 €
- personne habitant ou ayant habité La Bruyère – de 25 ans : 350 €
- personne n'ayant jamais habité La Bruyère : 900 €

- Concessions en caveau (1 m x 2,75 m), octroyées pour 30 ans et destinées à recevoir trois corps :

- personne habitant ou ayant habité La Bruyère + de 25 ans : 330 €
- personne habitant ou ayant habité La Bruyère – de 25 ans : 525 €
- personne n'ayant jamais habité La Bruyère : 1350 €

- Concessions columbariums, octroyées pour 30 ans et destinées à recevoir

une urne funéraire :

- personne habitant ou ayant habité La Bruyère + de 25 ans : 250 €
- personne habitant ou ayant habité La Bruyère – de 25 ans : 350 €
- personne n'ayant jamais habité La Bruyère : 1250 €

Tous ces prix ci-dessus mentionnés sont réduits de moitié pour les concessions destinées à l'inhumation d'enfants de moins de 10 ans.

29. Taux inchangés

- salaire horaire Inspecteur de Police 30 €

- petit véhicule communal y compris matériel 45 €/ jour

- frais au kilomètre : 0,50 €

- hébergement dans un chenil communal : 10 €/ jour

- honoraire vétérinaire :

- déplacement suivi ou non d'une capture : 30 €
- déplacement suivi d'une capture grâce à l'utilisation d'un fusil

avec seringue hypodermique : 60 €

30. Taux inchangés :

- salaire horaire employé : 25 €

- frais de bureau :

- photocopies à la pièce (recto) 0,10 €

à la pièce (recto-verso) 0,15 €

- frais d'envoi : exactement les frais occasionnés

31.

	conteneur de 40 l	conteneur de 140 l	conteneur de 240 l	conteneur de 660 l	conteneur de 1 100 l
Prix conteneur à puce	40,00 €	45,00 €	50,00 €	215,00 €	320,00 €
Prix conteneur jaune	/	/	40,00 €	/	/
Prix fermeture	/	30,00 € (fermeture automatique)	30,00 € (fermeture automatique)	/ (serrure mécanique)	/ (serrure mécanique)

32. Taux partiellement modifiés :

- Location par livre pour 2 semaines : 0,20 €

Amende pour retard : 0,20 €/semaine

- Location par CD pour 2 semaines : 1 €

Amende pour retard : 0,10 € par CD et par jour

- Location par cassette ou DVD éducatif pour 2 semaines : 1€

Amende pour retard : 0,10 € par jeu et par jour

- Location par jeu pour 2 semaines : 0,50 €

Amende pour retard : 0,05 € par jeu et par jour

- Location par cassette ou DVD récréatif pour 2 semaines : 1 €

Amende pour retard : 0,10 € par jeu et par jour

- Location Play Station, Game Boy et autres jeux électroniques pour 2 semaines : 2€

Amende pour retard : 0,20 € par jeu et par jour

33. Taux inchangé à savoir acompte de 25 € à valoir sur le total des frais réels de chaque dossier.

34. Taux inchangé à savoir 100 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti la première année et 150 € les années suivantes.

35. Taux inchangés :

- entre 7h et 8h, 16h et 18h00 et le mercredi entre 12h15 et 18h00 : 0,019 € par minute
- après 18h : 2 € par quart d'heure

Réduction de 0,15 € par jour pour l'enfant muni d'un badge.

- remplacement du badge : 2,50 €

36. Taux inchangé : 2.500 € par pylône.

37. Taux inchangés:

- conteneurs 140 litres : 180 €
- conteneurs 240 litres : 280 €

38. Taux inchangé : 10 € par support.

39. Taux inchangé : 2,50 € par rouleau de 10 pièces.

40. Par lessive : 3 €

Par séchage : 2 €

41. Taux inchangés :

A) Pour les habitants et associations de La Bruyère avec utilisation sur le territoire de La Bruyère :

- location du chapiteau complet (15 m x 30 m) : 1.250 €
- location d'un demi-chapiteau (15 m x 15 m) : 900 €
- location de canons à chaleur : 50 € /pièce

B) Pour les habitants et associations de La Bruyère avec utilisation hors territoire de La Bruyère ou pour les habitants extérieurs à La Bruyère :

- location du chapiteau complet (15 m x 30 m) : 2.500 €
- location d'un demi-chapiteau (15 m x 15 m) : 1.800 €
- location de canon à chaleur : 100 € /pièce
- indemnités kilométrique pour la livraison : 0,50 € /camion

42. Afin de permettre un prochain déménagement de la police dans ses nouveaux locaux, il s'avère indispensable de munir ces derniers d'un système de sécurité et de vitrage pare-balles.

Le devis estimatif avoisine 25.000 € TVAC

Mode de marché : procédure négociée.